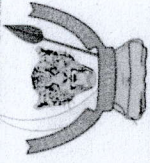


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 156/2024

A L'ETABLISSEMENT CHIBALONZA

Après avoir reçu le contrat du marché n° VPM/MDNAC/CAB/011/2024, conclu avec le Ministère de la Défense Nationale et Anciens Combattants, pour un montant total hors taxe de dollars américains deux cent quatre-vingt-huit mille deux cent quatre-vingt-sept, cinquante-huit centimes (USD 288 287,58) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains deux mille dix-huit, un centime (USD 2 018,01), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 16/08/2024.

Directeur Administratif et Financier



Cloude KAYEMBE MBAYI
Directeur Général